



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS - Commune de POMEROLS  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 A 18H30**

L'an deux mille vingt trois, le 19 septembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

**Présents :**

Mrs Laurent DURBAN, Mickael DERRIEUX, Bernard ICHÉ, Jean-Louis LAUX, Franck LERICHE, Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Céline CAPDIVILA, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Ana BAYONA, Marie-Line THIEULES et Angelica LE-GOFF

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 20 juin 2023 : **Adoption à l'unanimité.**

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
2. Demande de fonds de concours à la CAHM pour les travaux de réhabilitation de l'avenue de la Méditerranée
3. Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un agent de la commune au Foyer Rural pour l'animation de l'espace jeune
4. Création d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation de la Concession de Service Public de la restauration collective
5. Participation au financement des travaux de la fibre optique pour le raccordement des sites publics de la commune : versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
6. Prise en charge des frais relatifs à une trottinette endommagée lors de FESTIPOM
7. Création d'un espace VTT sur la commune
8. Les 1 200 ans de Pomerols
  - a) Demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de la CAHM
  - b) Approbation du règlement médiéval
9. Approbation du rapport d'activité 2022 du SIVOM du Canton d'Agde

\*\*\*

**1- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Le décret du 26 août 2023 permet à la commune de Pomerols d'instaurer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires entre 5 et 60 %. Le but est d'inciter les propriétaires à mettre leurs biens non occupés sur le marché en location.

Cette majoration ne touche que les résidences secondaires. Les résidences principales sont exonérées de taxe d'habitation et ne seront pas concernées par cette majoration. M. le Maire insiste sur le fait que les taux du Bâti et du Non Bâti de la taxe foncière des résidences principales ne sont pas touchés. Actuellement le taux sur la commune est de 16.25%, Il est proposé aux membres du Conseil de majorer cette taxe à hauteur de 60 %.

M. le Maire propose donc de passer de 16.25% à 26% le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

- 2- Demande de fonds de concours à la CAHM pour les travaux de réhabilitation de l'avenue de la Méditerranée**  
M. le Maire rappelle que le montant des fonds de concours est de 125 000€ et que la commune a déjà perçu cette somme pour la réalisation du pôle médical. Certaines communes de la CAHM n'en font pas la demande : il reste donc du budget disponible. Il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'aide financière de la CAHM pour financer les travaux de réhabilitation de l'avenue de la Méditerranée. Ce projet pourra être présenté courant 2024 pour une réalisation des travaux en 2025. Ces derniers ont été estimés à la somme de 1 000 000 € HT.  
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**
- 3- Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un agent de la commune au Foyer Rural pour l'animation d'un espace jeune**  
La commune va créer un espace jeune qui ouvrira ses portes le 27/09/2023.  
Elle souhaite mettre à disposition des jeunes Pomérolais une salle communale afin qu'ils puissent se retrouver les mercredi après-midi, en présence d'un animateur. Cet espace jeune nécessite qu'une structure associative porte cette nouvelle activité. Le Foyer rural va créer une nouvelle section « jeune » qui sera animée par un agent municipal que la commune mettra à disposition 4 heures par semaine pour faire l'animation de ses jeunes de 12 à 17 ans. Un billard, une table de Ping Pong, un babyfoot et des jeux de société seront à leur disposition.  
*Mme Nelly SORLI prend la parole et précise : « Nous ne pouvons pas ouvrir un point jeune sans surveillance. Il aurait fallu également créer une association « jeune », pour organiser certaine animation, C'était donc plus facile de faire un partenariat avec le Foyer Rural et de créer une section jeune dans leur structure. La seule condition est de prendre la carte du foyer au tarif de 16€/ an pour avoir l'assurance. »*  
M. le Maire remercie Mme Nelly SORLI pour ses précisions.  
Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil de passer avec le foyer rural une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un agent communal.  
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**
- 4- Création d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation de la Concession de Service Public de la restauration collective**  
Ce point concerne la cantine scolaire et leur fournisseur.  
La commune de Pomerols souhaite adhérer à la nouvelle consultation relative à la concession de service public pour la restauration collective lancée par la ville d'AGDE, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'AGDE, la ville d'AUMES et la commune de MONTAGNAC. La mutualisation des besoins devrait permettre de bénéficier d'économies d'échelle. Ainsi il est proposé aux membres du conseil d'adopter la convention constitutive du groupement de commande d'autorités concédantes pour la concession de service public de la restauration scolaire afin d'obtenir de meilleur tarif de repas pour la rentrée 2024.  
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**
- 5- Participation au financement des travaux de la fibre optique pour le raccordement des sites publics de la commune : versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée**  
La CAHM prend en charge 50 % du montant des travaux de raccordement à la fibre optique pour les bâtiments communaux. Il est proposé aux membres du conseil de solliciter la CAHM pour financer une partie des travaux de raccordement des caméras à la fibre optique notamment la caméra pour le parking derrière l'église ainsi que celle derrière le complexe sportif pour un montant estimatif de travaux de 15 000€ soit 7500 € à la charge de l'agglomération et 7 500 € pour la commune.  
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

## **6- Prise en charge des frais relatifs à une trottinette endommagée lors de FESTIPOM**

Lors du Festipom, une trottinette a été endommagée par un véhicule conduit par un agent communal en service. Il est proposé aux membres du Conseil de prendre en charge la facture qui s'élève à la somme de 163.80 €

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

## **7- Création d'un espace VTT sur la commune**

Il a été créé en régie pour les jeunes Pomérolais un espace VTT à l'aire de jeux qu'il convient d'acter par délibération.

*Mme Nelly SORLI rajoute : « il a été réalisé dans les normes ».*

## **8- 1200 ans de Pomérols**

La commune de Pomerols va fêter les 9, 10 et 11 mai 2024, ses 1200 ans d'existence. A ce titre, elle organise une grande fête médiévale, au cours de laquelle son histoire et son patrimoine seront mis en valeur.

### **a ) Demandes de subventions auprès de la Région, du Département , et de la CAHM**

Le budget prévisionnel des 1200 ans de Pomerols a été estimé à la somme de 38 391€. Il est proposé aux membres du conseil de solliciter les aides de la Région, du Département et de la CAHM, sachant que la commune a bloqué un budget municipal alloué pour ces festivités qui ne sera pas dépassé .

M. le Maire demande au conseil d'autoriser la commune à effectuer ses demandes de subventions.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

### **b) Approbation du règlement médiéval**

Plusieurs troupes médiévales composées de baladins et d'artisans viendront animer le village et présenter les savoir-faire techniques et artistiques du moyen-âge. En complément, un marché médiéval sera implanté dans les rues du village. La participation à ce marché médiéval fait l'objet d'un règlement qui devra être respecté et approuvé en Conseil Municipal (*les articles proposés devront être en adéquation avec l'esprit de cette manifestation médiévale, chaque exposant devra porter un costume du moyen-âge et présenter un stand d'inspiration médiévale*)

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

## **9- Approbation du rapport d'activité 2022 du SIVOM du Canton d'Agde**

Comme chaque année, le rapport du SICTOM du Canton d'Agde doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal. L'ensemble des conseillers ont été destinataire de celui-ci avec la convocation du conseil municipal.

M. le Maire précise que la commune adhère à la fourrière et la brigade anti tag.

Le conseil municipal doit prendre Acte.

### **Questions et informations diverses :**

- **Jeudi 28/09/2023 à 11H en Mairie :** La commune va signer une convention avec la Police municipale de Marseillan pour la mutualisation des moyens. Ils pourront donc intervenir sur Pomerols (Pour mémoire, les gendarmes sont également intervenus cet été pour palier à l'absence d'arrêt maladie de notre garde municipal). En parallèle, la commune a lancé le recrutement d'un 2ème policier municipal sur la commune pour début 2024.
- **Expertise de la Promenade de « Robert Gayraud » :** elle aura lieu le mardi 26/09/2023. L'entreprise Colas, les experts sont convoqués pour constater les dégâts. (Fissures etc...). La commune a refusé la proposition de la société COLAS qui laissait à la charge de la commune un montant important de travaux et elle a pris un avocat. M. le Maire tiendra informé le conseil Municipal de la suite de cette expertise .

- **Le club de Boxe de Pomerols** souhaite s'agrandir suite à un accroissement des membres. M. le Maire a répondu favorablement à leur demande. L'atelier sculpture/mosaïque/peinture a accepté de se déplacer dans la salle utilisée par le théâtre et par l'association des parents d'élèves. Des travaux vont être réalisés pour agrandir leur espace .
- **La rentrée scolaire s'est bien passée**, il y a un peu moins de 200 élèves, les effectifs sont stables. Une réunion aura lieu le 03 octobre avec la directrice pour faire le point.
- **Coût du repas de la cantine** : L'an passé le coût d'achat par repas pour la commune était de 3.54 €. Il est passé à 3.86 €. La commune propose le repas pratiquement au prix coûtant (4€ pour les familles). Ce tarif ne prend pas en compte les 2 heures de garderies du personnel municipal mis à la disposition du service restauration et périscolaire. Pour ne pas pénaliser les familles, le conseil municipal a décidé pour l'instant de ne pas augmenter le prix du repas.
- **Visite de sous-préfet début août** : Le Sous-Préfet nous a rendu visite début août. Il est satisfait de l'utilisation des subventions octroyées (pôle médical, complexe sportif culturel de marche gay). La commune avait demandé un fond de concours pour le renouvellement du parc d'éclairage public M. le Sous-préfet a octroyé une enveloppe de 100 000 €. La commune va redéposer l'an prochain une demande pour l'autre partie de l'éclairage public car elle peut obtenir jusqu'à 40% de la somme des travaux. Les instructions ont été laissées à son successeur M. le Maire rencontre le nouveau préfet le 11/10/2023.
- **Le Food truck** revient le vendredi sur la place Général de Gaulle après sa saison estivale.
- **M. le Maire remercie la société PC3D SERVICE** qui est intervenu gracieusement et rapidement pour retirer un nid de Frelons dans un platane sur la route de Florensac. C'est une entreprise Pomérolaise. M. le Maire demande à ce que ses coordonnées soient rajoutées sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 18h55

  
Céline CAPDIVILA  
Secrétaire de séance.

